

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif
 Utilisation professionnelle
 Construction

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Holcim Solutions and Products EMEA
 Ikaroslaan 75
 B-1930 Zaventem
 ☎ +32 2 711 44 50
 compliance-emea-hbe@holcim.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h :
 +32 14 58 45 45 (BIG)
 24h/24h
 Belgique - Centre Antipoisons: +32 70 245 245
 France - ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aerosol	catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Aerosol	catégorie 1	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic	catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

P304 + P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P410 + P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.

2.3. Autres dangers

Peut se charger électrostatiquement: risque d'ignition
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
Attention! La substance est absorbée par la peau

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE N° de liste	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
éther méthylique 01-2119472128-37	115-10-6 204-065-8	30% ≤C≤60%	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur	
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane 01-2119475514-35	921-024-6	20% ≤C≤40% %	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(10)	Constituant	
acétone 01-2119471330-49	67-64-1 200-662-2	1%≤C≤10% %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	
butanone 01-2119457290-43	78-93-3 201-159-0	1%≤C<5%	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	
n-hexane 01-2119480412-44	110-54-3 203-777-6	1%≤C<3%	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361f Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 STOT RE 2; H373: C≥5%, (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(2)(10)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Note: les numéros 9xx-xxx-x sont des numéros de liste provisoires attribués par l'Echa dans l'attente d'un numéro d'inventaire CE officiel

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Vertiges. Somnolence. Maux de tête. Nausées. Troubles de la concentration. État de faiblesse.

Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Eau, Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Eau en masse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis un abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Après le refroidissement: explosion physique toujours possible. Tenir compte des liquides d'extinction polluants.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau incombustible p.ex.: sable/kieselguhr. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer l'hygiène usuelle. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conforme à la réglementation. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

UE

Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1210 mg/m ³
Butanone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	600 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	300 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	900 mg/m ³
n-Hexane	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	72 mg/m ³
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1920 mg/m ³

Belgique

2-Butanone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	200 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	600 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme	300 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	900 mg/m ³
Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	246 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	594 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme	492 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	1187 mg/m ³
n-Hexane	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	72 mg/m ³
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1920 mg/m ³

Pays-Bas

2-Butanon	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	197 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	590 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	300 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	900 mg/m ³
Aceton	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	2420 mg/m ³
Dimethylether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	495 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	950 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	781 ppm

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Dimethylether	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1500 mg/m ³
n-Hexaan	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	72 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	40 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	144 mg/m ³

France

Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	2420 mg/m ³
Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1000 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1500 mg/m ³
Méthyléthylcétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	200 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	600 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	300 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	900 mg/m ³
n-Hexane	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	72 mg/m ³
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1920 mg/m ³

Allemagne

Aceton	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1200 mg/m ³
Butanon	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	600 mg/m ³
Dimethylether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1900 mg/m ³
Kohlenwasserstoffgemische, Verwendung als Lösemittel (Lösemittelkohlenwasserstoffe), additiv-frei: C6-C8 Aliphaten	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	
n-Hexan	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	180 mg/m ³

Autriche

Aceton	Tagesmittelwert (MAK)	500 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1200 mg/m ³
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	2000 ppm
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	4800 mg/m ³
Butanon	Tagesmittelwert (MAK)	100 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	295 mg/m ³
	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	200 ppm
	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	590 mg/m ³
Dimethylether	Tagesmittelwert (MAK)	1000 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1910 mg/m ³
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	2000 ppm
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	3820 mg/m ³
n-Hexan	Tagesmittelwert (MAK)	20 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	72 mg/m ³

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

n-Hexan	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	80 ppm
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	288 mg/m ³

UK

Acetone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1500 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	3620 mg/m ³
Butan-2-one (methyl ethyl ketone)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	600 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	300 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	899 mg/m ³
Dimethyl ether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	766 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	958 mg/m ³
n-Hexane	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	72 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Acetone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	250 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	500 ppm
Methyl ethyl ketone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	200 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	300 ppm
n-Hexane	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	50 ppm

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Allemagne

2-Butanon (Methylethylketon) (2-Butanon)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	2 mg/l	
Aceton (Aceton)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	80 mg/l	
Hexan (n-Hexan) (2,5-Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-Hexanon (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	5 mg/l	

UK

Butan-2-one (butan-2-one)	Urine: post shift	70 µmol/L	
---------------------------	-------------------	-----------	--

USA (BEI-ACGIH)

Acetone (Acetone)	Urine: end of shift	25 mg/L	Nonspecific
Methyl ethyl ketone (Methyl ethyl ketone)	urine: end of shift	2 mg/L	Nonspecific
n-Hexane (2,5-Hexanedione)	Urine: end of shift	0,5 mg/L	Without hydrolysis

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
2-Butanone (MEK) (Methyl ethyl ketone)	NIOSH	2500
2-Butanone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
2-Butanone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
2-Butanone	NIOSH	2027
2-Butanone	OSHA	1004
Acetone (ketones 1)	NIOSH	1300
Acetone (ketones I)	NIOSH	2555
Acetone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Acetone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Acetone	NIOSH	2027
Acetone	NIOSH	3900
Acetone	NIOSH	8319

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Nom de produit	Essai	Numéro
Acetone	OSHA	69
MEK	NIOSH	8002
Methyl Ethyl Ketone (ketones I)	NIOSH	2555
Methyl Ethyl Ketone	NIOSH	8319
n-Hexane (Hydrocarbons, BP36 to 126C)	NIOSH	1500
n-Hexane (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
n-Hexane (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
n-Hexane	NIOSH	3900

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2035 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	773 mg/kg de pc/jour	

acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1210 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	2420 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	186 mg/kg de pc/jour	

butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	600 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1161 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	900 mg/m ³	

n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	75 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	11 mg/kg de pc/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	608 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	699 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	699 mg/kg de pc/jour	

acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	200 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	62 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	62 mg/kg de pc/jour	

butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	106 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	412 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	31 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	450 mg/m ³	

n-hexane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	16 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	5.3 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	4 mg/kg de pc/jour	

PNEC

acétone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	10.6 mg/l	
Eau de mer	1.06 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	21 mg/l	
STP	100 mg/l	
Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg sédiment dw	
Sol	29.5 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
caoutchouc nitrile	> 480 minutes		Classe 6	

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Protection de la tête/du cou.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Aérosol
Odeur	Aucun renseignement disponible concernant l'odeur
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Vert
Taille des particules	Sans objet (aérosol)
Limites d'inflammabilité	0.6 - 1.3 vol %
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Sans objet (aérosol)
Viscosité cinématique	> 20.5 mm ² /s ; 40 °C ; Liquide
Point de fusion	Sans objet
Point d'ébullition	62 °C - 100 °C ; Liquide
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	0.82
Densité absolue	820 kg/m ³
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Sans objet
Point d'éclair	-35 °C ; Liquide
pH	Sans objet (aérosol)

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut se charger électrostatiquement: risque d'ignition. Inflammable au contact d'étincelles. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, iso-alcane, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 5840 mg/kg de pc		Rat	Read-across	
Dermique	DL50		2800 mg/kg de pc - 3100 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50		> 25.2 mg/l	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		5800 mg/kg		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50		> 15800 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50		132 mg/l	3 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2193 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 10 ml/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	16000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 3350 mg/kg de pc	4 h	Lapin (mâle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 17.6 mg/l air	24 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte
hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, iso-alcane, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	Administration unique
Peau	Irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique avec rinçage
Peau	Non irritant		3 jour(s)	24; 48; 72 heures; 4 jours	Cobaye	Valeur expérimentale	
Inhalation	Légèrement irritant	Étude d'observation humaine	20 minutes		Humain	Étude de littérature	

butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	4; 24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Irritant	Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 72 heures	Lapin	Read-across	

Conclusion

Provoque une irritation cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
 Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (mâle / femelle)	Read-across	

acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain	Valeur expérimentale	

butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

n-hexane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris	Read-across	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation
 Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
 La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, iso-alcane, cycliques, < 5% n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 453	0.5 ml			52 semaines (3 fois / semaine) - 104 semaines (3 fois / semaine)	Souris (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subaiguë	14000 mg/m ³ air		Aucun effet systémique néfaste	3 jours (8h / jour)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	8117 mg/m ³ air	Foie	Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Inhalation			STOT SE cat.3					Étude de littérature

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	4.86 mg/kg de pc/jour - 5.95 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaine(s)	Souris (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	11.3 mg/kg de pc/jour	Foie	Histopathologie		Souris (femelle)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	19000 ppm		Aucun effet	8 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Étude d'observation humaine	361 ppm	Système nerveux central	Effets neurotoxiques	2 jour(s)	Humain	Étude épidémiologique

butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	5041 ppm		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3	Système nerveux central	Somnolence, vertiges			Annexe VI

n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	567 mg/kg de pc/jour - 1135 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	Essai de toxicité subchronique	3956 mg/kg de pc/jour	Système nerveux central	Effets neurotoxiques	17 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Essai de toxicité subchronique	3000 ppm	Système nerveux central	Effets neurotoxiques	16 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3		Somnolence, vertiges			Annexe VI

Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, iso-alcane, cycliques, < 5% n-hexane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Read-across	
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Read-across	

acétone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

butanone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

n-hexane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acétone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (eau potable))	Micronucleus test	13 semaine(s)	Souris (mâle / femelle)		Étude de littérature

butanone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	Équivalent à OCDE 474		Souris (mâle / femelle)		Valeur expérimentale

n-hexane

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation (vapeurs))		8 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Souris (mâle)		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Dermique	NOEL	Étude de toxicité cancérogène	79 mg		Souris (femelle)	Aucun effet cancérogène		Étude de littérature

n-hexane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	3000 ppm	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Souris (femelle)	Aucun effet cancérogène		Read-across
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 451	9018 ppm	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Souris (femelle)	Formation de tumeur	Foie	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	9018 ppm	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Souris (mâle)	Aucun effet cancérogène		Read-across

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	10560 mg/m ³ air	10 jours (6h / jour)	Souris	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	3168 mg/m ³ air	10 jours (6h / jour)	Souris (femelle)	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	31680 mg/m ³ air	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Read-across

acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	2200 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Foetotoxicité	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	2200 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL		900 mg/kg de pc/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEL		3400 mg/kg de pc/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Effets indésirables sur la fertilité	Organe reproducteur mâle	Valeur expérimentale

butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation)	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002 ppm	10 jours (7h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation)	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002 ppm	10 jours (7h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	1644 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	900 ppm	10 jours (gestation, 6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	3000 ppm	10 jours (gestation, 6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	9000 ppm	10 jours (gestation, 6h / jour)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Équivalent à OCDE 416	9000 ppm	≥ 13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Danger par aspiration

L'évaluation est fondée sur la viscosité élevée du mélange

Non classé pour la toxicité par aspiration

Toxicité autres effets

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
Peau				Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Étude de littérature

butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
Peau				Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Étude de littérature

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Acné des huiles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	11.4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	30 mg/l - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOELR		2.045 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité micro-organismes aquatiques	EL50		35.57 mg/l	48 h	Tetrahymena pyriformis		Eau douce (non salée)	QSAR; Exposition continue

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	6210 mg/l - 8120 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
Toxicité aiguë crustacés	CL50		8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC		530 mg/l		Algae		Eau douce (non salée)	
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	2212 mg/l	28 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	Équivalent à OCDE 209	61.15 g/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50		1700 mg/l		Pseudomonas putida			Étude de littérature; Ralentissement

butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2973 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	308 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	1220 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	566 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	Seuil de toxicité	Équivalent à DIN 38412/8	1150 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

n-hexane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50		12.51 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	Valeur estimative; Létal
Toxicité aiguë crustacés	EL50		21.85 mg/l	48 h	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur estimative; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50		9.285 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		Eau douce (non salée)	Valeur estimative; Taux de croissance
	NOELR		2.077 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		Eau douce (non salée)	Valeur estimative; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOELR		2.8 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	Valeur estimative; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOELR		4.888 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur estimative; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	EL50		48.39 mg/l	48 h	Tetrahymena pyriformis		Eau douce (non salée)	QSAR; Croissance

Conclusion

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	98 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

acétone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	90.9 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	52.431 jour(s)	1.5E6 /cm ³	Valeur calculée

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

butanone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D	98 %; Consommation d'O ₂	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	96.295 h	1.5E6 /cm ³	Valeur calculée

n-hexane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	98 %; Consommation d'O ₂	28 jour(s)	Read-across

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	23.515 h	1.5E6 /cm ³	Valeur calculée

Conclusion

Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

acétone

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		0.69		Pisces	Étude de littérature

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		-0.23		Données d'essai

butanone

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		0.3	40 °C	Valeur expérimentale

n-hexane

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		501.187		Pimephales promelas	Valeur calculée

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 107		4	20 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

acétone

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.374 - 0.988	Valeur calculée

butanone

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.654 - 1.281	Valeur calculée

n-hexane

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		3.34	QSAR

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

acétone

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

butanone

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

16 05 04* (gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	aérosols
------------------	----------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	2
Code de classification	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Nom d'expédition	aérosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aérosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2
Code de classification	5F
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aerosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2.1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	277
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	381
Dispositions spéciales	63
Dispositions spéciales	959
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aerosols, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Classe	2.1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A145
Dispositions spéciales	A167
Dispositions spéciales	A802
Transport passagers et cargo	
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Précurseurs d'explosifs

En raison de la présence d'un ou plusieurs composants dans ce mélange, l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
100 %	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Seuils en conditions normales

Substance ou catégorie	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)	Groupe	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2	200	500	Aucun(e)	Écotoxicité
P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES	5000 (net)	50000 (net)	Aucun(e)	Inflammabilité

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"> · hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane · acétone · butanone · n-hexane 	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: <ul style="list-style-type: none"> a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne peuvent être utilisés: <ul style="list-style-type: none"> — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: <ul style="list-style-type: none"> — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: <ul style="list-style-type: none"> a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.
<ul style="list-style-type: none"> · hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane · acétone 	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

<ul style="list-style-type: none"> · butanone · n-hexane 	solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	<ul style="list-style-type: none"> — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels." 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil. 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.
<ul style="list-style-type: none"> · acétone · butanone · n-hexane 	Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants: a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme: — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 — substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2 b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081

Législation nationale Belgique

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Waterbezwaarlijkheid	A (2); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
butanone	Huidopname (wettelijk) 2-Butanon; H
n-hexane	SZW - Lijst van voor de voortplanting giftige stoffen (vruchtbaarheid)
n-hexaan	n-hexaan; Opgenomen in SZW-lijst van voor de voortplanting giftige stoffen (vruchtbaarheid); 2

Législation nationale France

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucun renseignement disponible

hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Catégorie cancérogène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)
Catégorie mutagène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)
butanone	Risque de pénétration percutanée Méthyléthylcétone; Risque de pénétration percutanée

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

n-hexane

Catégorie toxique pour la reproduction	n-Hexane; R2
--	--------------

Législation nationale Allemagne

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Lagerklasse (TRGS510)	2B: Aerosolpackungen und Feuerzeuge
WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane	
TA-Luft	5.2.5

acétone

TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Aceton; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

butanone

TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Butanon; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	Butanon; H; Hautresorptiv

n-hexane

TA-Luft	5.2.5/I
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	n-Hexan; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

Législation nationale Autriche

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucun renseignement disponible

butanone

besondere Gefahr der Hautresorption	Butanon; H
-------------------------------------	------------

n-hexane

Fortpflanzungsgefährdend [Beeinträchtigung der Fortpflanzungsfähigkeit (Fruchtbarkeit)]	n-Hexan; f
---	------------

Législation nationale UK

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucun renseignement disponible

butanone

Skin absorption	Butan-2-one (methyl ethyl ketone); Sk
-----------------	---------------------------------------

Autres données pertinentes

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

Aucun renseignement disponible

acétone

TLV - Carcinogène	Acetone; A4
-------------------	-------------

n-hexane

TLV - Skin absorption	n-Hexane; Skin; Danger of cutaneous absorption
-----------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices

Date d'établissement: 2023-06-29

RubberCover Bonding Adhesive BA-2016 S/TF aerosol

CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CLO	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2023-06-29